

URBANISME | PÔLE GARE

Le Pôle Gare, périmètre d'accessibilité

Mi-octobre se tenait un point d'étude sur l'accessibilité du Pôle Gare.
Un enjeu important pour ce périmètre urbain et ses impératifs de déplacements.

Pour finaliser les aménagements de la place Pierre-Sémard et de l'avenue Jehan-de-Beauce, la Ville avait convié à un rendez-vous de travail les représentants des associations chartraines des handicapés. L'objectif : vérifier avec eux que les dispositions prévues en matière d'adaptation aux handicaps répondent à leurs besoins.

Un cadre urbain, un cadre réglementaire

En matière d'aménagement urbain, le cadre législatif pose l'intention de l'accessibilité avec clarté : « *La chaîne du déplacement [...] est organisée pour permettre son accessibilité dans sa totalité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite [...] dans la plus grande autonomie possible.* » En cela, le programme Pôle Gare représente une opportunité rare de réaliser une mise en conformité à grande échelle.

L'atelier d'architecture et d'urbanisme A. Garcia-Diaz, mandataire de l'aménagement urbain du Pôle Gare, a ainsi élaboré un plan d'accessibilité qui doit prendre en compte tous les besoins de déplacements sur place. Pour confronter intentions et faisabilités, Anthea Group, qui supervise les tra-



L'architecte - urbaniste expose sur plan l'implantation des dispositifs.

vaux de la passerelle, de ses ascenseurs et de son escalier monumental, et les entreprises chargées des différents travaux avaient elles aussi délégué leurs représentants.

Un aménagement méticuleux...

Pour les personnes à mobilité réduite, les aménagements sont conçus selon les nombreux paramètres édictés : spécificités des revêtements des sols, largeur et dégagement des cheminements, taux de pentes et assiettes des voies... Malgré tout, comme le soulignait Jean-Paul Valette, architecte urbaniste chargé de l'opération, « *les meilleures intentions ne pourront pas faire*

fi de la topographie naturelle ». Autre handicap, autres dispositifs : un plan de cheminement guidé normé est établi pour les personnes malvoyantes, sur l'intégralité du périmètre. Il guidera notamment vers les transports (gare SNCF et passerelle, abribus et quais BHNS, point dépose-minute et station taxis...) et les différents équipements publics. L'espace urbain intégrera ainsi des bandes de guidage, de vigilance et d'éveil et des potelets de signalisation... Ces jalons s'étendront du haut de l'avenue Jehan-de-Beauce jusqu'à la gare, à travers les espaces carrossables, jusqu'aux quais des bus et du futur bus à haut niveau de service (BHNS). Le guidage doit être précis : il conduit jusqu'aux

LE PÔLE GARE, PÉRIMÈTRE D'ACCESSIBILITÉ

PÔLE GARE | URBANISME



Les représentants des associations de handicaps testent les matériaux.



portes de la gare (après lesquelles les bandes de guidages intérieures prennent le relai), l'axe de la porte d'entrée des bus (chaque abribus intègre cet impératif), et jusqu'aux escaliers et ascenseurs de la passerelle. A ce niveau, les bandes de guidage seront relayées par des mains-courantes et des clous podotactiles sur les marches...

Ces éléments matériels pourront en outre être complétés par des bornes sonores signalant aux malvoyants l'emplacement des arrêts de bus avec indication des lignes qui les desservent, voire l'entrée d'équipements.

Ces dispositifs, mis en place sur le périmètre Sémard - Jehan-de-Beauce, concernent aussi à terme l'intégralité du périmètre Pôle Gare, incluant notamment la zone de l'Épargne avec son équipement culturel et sportif et sa plateforme intermodale... mais aussi jusqu'aux arrêts de bus et BHNS qui seront implantés en haut de la rue Pierre-Nicole.

Tracé par tracé, les circuits et dispositifs de mise en conformité et de guidage ont pu être ajustés par les représentants des associations, et le choix des matériaux a pu être finalisé.

... et esthétique

Si la prise en compte des normes et dispositifs d'accompagnement des handicaps est obligatoire, l'atelier A. Garcia-Diaz a également étudié les aménagements avec des considérations esthétiques appuyées. Cette double approche a notamment conditionné le choix des matériaux. Ainsi par exemple, les revêtements de la place sont réalisés en pierre bleue de Belgique, flammée pour éviter qu'elle soit glissante. Les trottoirs et traversées piétonnes adoptent pour leur part un béton désactivé, clair, également antidérapant. Les bandes de guidage seront réalisées en mortier avec granulats, claires ou foncées pour leur assurer un bon contraste selon le revêtement qui les

porte. L'épaisseur et la rugosité des bandes et clous tactiles devant être perceptibles au pied ou à la canne, plusieurs échantillons de dalles, enduits et nez-de-marche, avec épaisseurs et granulosités différentes, ont été proposés à l'appréciation des représentants d'associations de malvoyants.



Le périmètre Sémard - Jehan-de-Beauce du Pôle Gare est le périmètre d'aménagement-type pour installer une intermodalité complète. La prise en compte des handicaps en constitue un volet à part entière.